

Affaires Étrangères
Protocole

Paris le 5 Janvier 1919

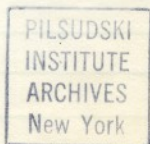
Monsieur.

En réponse à la démarche que vous avez bien voulu
faire auprès de moi, je m'empresse de vous faire
savoir que c'est au Comité National Polonais,
reconnu par les Gouvernements Alliés, que, con-
formément à l'usage il appartient de présenter
au Ministre des Affaires Étrangères les demandes
d'audience des personnes de votre nationalité

Je vous prie, Monsieur, de m'assurer de ma
considération la plus distinguée

(pour cause) William Martin

Monsieur Lesieur Dluski
Président de la Délégation Polonaise
de Varsovie



AFFAIRES ETRANGÈRES
PROTOCOLE

Paris le 5 Janvier 1919.

Monsieur.

En réponse à la démarche que vous -
- avez bien voulu faire après de moi, je
m'empresse de vous faire savoir que c'est au
comité National polonais, reconnu par les gou-
vernements Alliés, que, conformément à l'usage
il appartient de présenter au Ministre des
Affaires Etrangères les demandes d'audience des
personnes de votre nationalité

Agréez, monsieur, les assurances de ma
considération la plus distinguée.

/podpisane/ William Martin

Monsieur Casimir Dluski

President de la Délégation Polonaise
de Varsovie.